



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2002-2003

Prévisions concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi

Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/56/25) sur les prévisions concernant les 15 missions politiques qui se rapportent à des questions dont le Conseil de sécurité est saisi comme indiqué aux paragraphes 2 et 3 du rapport. À cette occasion, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des précisions.

2. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général est soumis dans le cadre des mesures prises en 2001 par le Conseil de sécurité, à la demande des gouvernements ou sur la recommandation du Secrétaire général, concernant les missions de bons offices, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix après les conflits. Comme indiqué au paragraphe 2 du rapport, six de ces missions ont été créées avant 2000. Dans leur cas, les crédits nécessaires faisaient partie des crédits initialement ouverts, puis des crédits révisés, au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, conformément aux dispositions des résolutions 41/213, du 19 décembre 1986, et 53/206, du 18 décembre 1998. Comme indiqué au paragraphe 3 du rapport, les neuf autres mandats ont été approuvés au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

3. Comme il est indiqué aux paragraphes 74 et 75 du rapport, le coût total des activités qui y sont décrites est estimé à 29 519 400 dollars. Conformément à la résolution 55/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, un montant de 93,7 millions de dollars (avant réévaluation des coûts) a été prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 pour financer les missions politiques spéciales en faveur de la paix et de la sécurité qui devaient être prolongées ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Par conséquent, l'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 29 519 400 dollars à prélever



sur les 93,7 millions de dollars prévus au titre des missions politiques spéciales relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 [A/56/6 (Sect.3)]. Lors de sa rencontre avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur les prévisions de dépenses susceptibles d'être financées par prélèvement sur le montant prévu au titre des missions politiques spéciales pour 2002, qui se chiffraient à 62 815 200 dollars (voir annexe ci-après).

4. Le Comité consultatif s'inquiète qu'une demande portant sur une somme aussi importante soit présentée à un stade aussi avancé de la session de la Cinquième Commission et de l'Assemblée générale. De telles demandes devraient être présentées plus tôt afin que le Conseil consultatif et la Cinquième Commission aient le temps d'examiner de manière approfondie les aspects ayant trait aux finances et aux programmes. L'intention du Comité consultatif n'est pas de restreindre la marge de manoeuvre dont dispose le Secrétaire général pour prendre, en temps voulu, les décisions qui s'imposent concernant les missions visées dans son rapport. Il souhaite toutefois pouvoir se pencher plus longuement sur certains aspects de la question.

5. Par conséquent, le Comité consultatif recommande que la question demeure en suspens dans l'attente d'un examen plus détaillé, en février 2002, et des prochaines décisions de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, il recommande l'ouverture d'un crédit de 8 millions de dollars à prélever sur le montant prévu au titre des missions politiques spéciales relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Par ailleurs, le Comité recommande que dans l'attente de l'examen du rapport du Secrétaire général, aucune décision ne soit prise au sujet des 41 postes supplémentaires figurant au tableau 2 du rapport (A/C.5/56/25), et qu'aucun poste ne soit reclassé.

6. Lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général (A/C.5/56/25) en février 2002, le Comité se penchera sur les aspects des prévisions de dépenses qui ont trait aux programmes relevant des missions politiques spéciales. Il abordera également avec les représentants du Secrétaire général la question des liens entre les différentes missions, afin d'identifier les domaines de chevauchement éventuels, et celle du financement des dépenses d'instauration de la paix après les conflits et de consolidation de la paix. En vue de cet examen en février 2002, le Comité consultatif souhaite par conséquent que les informations figurant dans le rapport soient mises à jour, et que des renseignements sur les activités de programme et les résultats financiers des missions politiques spéciales lui soient communiqués.

7. Compte tenu des observations formulées plus haut et dans l'attente du résultat de l'examen détaillé consacré à cette question en février 2002, le Comité recommande qu'un crédit de 8 millions de dollars à prélever sur le montant prévu au titre des missions politiques spéciales relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 soit ouvert pour financer les 15 missions faisant l'objet du rapport du Secrétaire général (A/C.5/56/25) au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2002.

Annexe

Montant des prévisions de dépenses à imputer sur le montant destiné à financer les missions politiques spéciales en 2002

<i>Intitulé du compte</i>	<i>Ressources prévues (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Durée par rapport au budget</i>	<i>Mandat</i>
<i>Missions politiques spéciales dont le mandat émane de l'Assemblée générale</i>			
1. Processus de paix en Amérique centrale	190	1 an	À venir
2. Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala	15 000	1 an	À venir
3. Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan : bureau en Afghanistan	9 000	1 an	À venir
4. Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar	277,9	1 an	Troisième Commission
Total, missions dont le mandat émane de l'Assemblée générale	24 467,9		
<i>Autres missions (questions dont le Conseil de sécurité est saisi)</i>			
5. Bureau des Nations Unies au Burundi	7 600	1 an	À venir
6. Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban	1 028,9	1 an	Ouvert
7. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	1 891,1	2 ans	2 ans (S/2001/1098)
8. Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	1 543,4	1 an	1 an (S/2001/1028)
9. Bureau des Nations Unies au Libéria	1 835,2	1 an	1 an (S/2001/982)
10. Conseiller spécial du Secrétaire général en Afrique	124,8	1 an	1 an (S/2001/1032)
11. Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1 654,5	1 an	1 an (S/2001/1096)
12. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	2 722,7	1 an	1 an (S/2001/961)
13. Bureau des Nations Unies en Angola	2 327	3,5 mois	3,5 mois jusqu'au 15 avril 2002 (S/2001/973)
14. Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique	1 120,7	1 an et 2 mois	Demande de prolongation à l'étude par le Conseil de sécurité
15. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	4 734,5	1 an	1 an (S/PRST/2001/25)
16. Instance de surveillance concernant les sanctions contre l'UNITA	713,9	1 an	3,5 mois, jusqu'au 19 avril 2002 (S/2001/973)
17. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	751,5	1 an	À venir

<i>Intitulé du compte</i>	<i>Ressources prévues (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Durée par rapport au budget</i>	<i>Mandat</i>
18. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan	1 012,6	1 an	5 mois, jusqu'au 1er juin 2002 (S/2001/446)
19. Comité contre le terrorisme	2 126	1 an	Ouvert (résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et S/2001/986)
20. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan	3 116,8	1 an	Ouvert (S/2001/937)
21. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	4 043,7	2 ans	2 ans (S/2001/1129)
Total, questions dont le Conseil de sécurité est saisi	38 347,3		
Total	62 815,2		